



## ASSEMBLEE GENERALE 22 AVRIL 2022

C'est avec plaisir que cette année Hubert-Louis Vuitton a pu réunir en présentiel l'assemblée générale, alors que cette saison clôturait son troisième mandat de Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher (FDC 41).

Au cours de la saison 2021-2022, la FDC 41 a priorisé deux axes de travail : la sécurité et la régulation du grand gibier et notamment celle des sangliers. Et malgré la forte mobilisation des chasseurs, il faut encore progresser en matière de sécurité puisqu'un accident mortel est à déplorer cette année.

Pour les dégâts qui sont corrélés à la forte densité de sangliers en zones agricoles, la flambée du coût des matières premières et des céréales, a pour conséquence d'augmenter sensiblement pour cette saison les indemnisations allouées aux agriculteurs, à tel point que cette charge financière devient insupportable pour les chasseurs, qui risquent à terme de ne plus avoir la capacité de l'assumer.

Le président Vuitton a rappelé d'autre part que la chasse du petit gibier naturel doit reprendre une place centrale en Loir-et-Cher. Car, si elle nécessite des efforts de gestion durable, tant au niveau des populations que de leurs habitats, elle participe à la biodiversité.

Il précise en outre que pour partager la nature, le respect de tous demeure la base. Et la FDC41 a donc tissé au fil des ans des partenariats avec les autres utilisateurs de la nature : randonneurs, vététistes, cavaliers, ...

La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) a pour sa part poursuivi la réforme de la chasse, pour renforcer chaque échelon départemental, régional et national. Elle s'attache aussi à sauvegarder la biodiversité ordinaire, notamment grâce à l'Ecocontribution, pour laquelle il convient de saluer le remarquable travail de la directrice de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire en charge de constituer les dossiers de la FDC41 et de suivre les actions menées.

Et c'est pour répondre aux constantes attaques dont la chasse est la cible, que la FNC a lancé une pétition sur le site du Sénat afin de dénoncer les associations anti-chasse qui, sous le couvert du prétendu intérêt général, utilisent des moyens illégaux pour atteindre leurs fins. 100.000 signatures sont nécessaires avant mi-août. Une participation massive est donc indispensable.

Après avoir rappelé que le nouveau Service d'Information sur les Armes (SIA) impose à tout chasseur de créer, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023, un compte personnel pour acquérir ou vendre une arme, le président Vuitton a remercié les administrateurs sortants - Madame Mireille BRETON-BROUSSEAU et Messieurs Francis ABLANCOURT, Alain de LAAGE, Arnaud FORGET et Olivier REINEAU - qui ont contribué par leur engagement à la valorisation de la chasse en Loir-et-Cher. Il a également remercié les administrateurs ayant fait le choix de se représenter à ses côtés pour un nouveau mandat : Messieurs Joël BESNARD, Patrick COCHONNEAU, Olivier DENIAU, Michel GOUGEARD, Philippe LAVALLART, Laurent MENON, Georges MOREAU, Gilles PAJON et Pierre RENAULT. Et souhaité enfin la bienvenue aux 5 nouveaux candidats qui complètent son équipe : Madame Charlotte GUILLAUMAT et Messieurs Damien BIZIEUX, Christophe DESROCHES, Philippe JACQ et Jean-Marc POISSON.

### ACTIVITE FEDERALE - SAISON 2021/2022

La FDC41 a enregistré cette année 19 260 adhésions, à 3 371 territoires et 15 889 chasseurs dont l'âge moyen est de 55 ans, les femmes représentant 3,85% des pratiquants. La FDC41 a vendu 5 809 validations annuelles Loir-et-Cher, 9 172 validations nationales (dont 254 nouveaux chasseurs) et 908 timbres temporaires.

Parce que la préservation et la **gestion des milieux naturels** sont indispensables pour la faune, elles font à ce titre partie des missions prioritaires de la FDC41. Et pour améliorer la capacité d'accueil des milieux, elle a financé au cours de la saison la plantation de haies (3 000 m - 6 085 plants), la réalisation de jachères fauniques (529 ha/121 exploitations), de cultures d'intérêt faunistique et de culture à gibier (191 ha/91 exploitations). La FDC41 a de plus actualisé ses contrats d'aménagements pour s'accorder à l'évolution de la PAC.

Dans le cadre de l'Ecocontribution, la FDC41 travaille sur le projet Dyn'agrobio piloté par la fédération régionale des chasseurs, pour sensibiliser les acteurs du monde rural à la création de partenariats locaux en faveur de bonnes pratiques et d'aménagements favorables à la biodiversité. Elle participe également au projet national

EKOSENTIA®, et dressent des inventaires des chemins ruraux, pour apporter des préconisations de gestion et d'entretien des bords de chemins, comme elle l'a réalisé sur la commune de Josnes.

D'autre part, avec l'appui d'un alternant, elle mène actuellement une étude en partenariat avec un groupement d'agriculteurs mérios, pour mieux appréhender le potentiel impact sur la faune sauvage des couverts réalisés pour alimenter le méthaniseur local.

Et c'est grâce au financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de l'Ecocontribution et avec l'appui de C. Bach, animateur Natura 2000, que la FDC41 met en œuvre le projet ECO ZH 41 pour la réalisation de travaux de restauration d'étangs (arrachage de saules). Favorables à certaines espèces en déclin objets d'une attention particulière, ces aménagements profitent également à la faune et à la flore en général. L'objectif est d'intervenir sur une cinquantaine d'étangs jusqu'en 2023.

Au cours de la présentation annuelle des trophées de **cerfs élaphes**, la FDC41 a expertisé une collecte de plus de 830 trophées. La faible part (4,4 %) de cerfs de plus de 10 ans, évoque une pyramide des âges qui se détériore. Pour y faire face, tous les quotas d'attribution de cerfs seront modifiés par l'augmentation du volume global d'attribution de mâles, mais avec un quota de 20% de cerfs de plus de 8 cors (contre 25 % actuellement). Par ailleurs, il sera systématiquement attribué un volume d'au moins 50 % de biches au cœur des populations.

Sur 5 068 cerfs attribués, 2 837 ont été déclarés prélevés, soit un taux global de réalisation pour l'espèce de 56% (+5% par rapport à N-1). De plus les catégories Biche et Faon cumulées constituent 63 % des attributions et plus de 65 % des réalisations. Tendre durablement vers de tels résultats permettrait d'éviter un déséquilibre sexe-ratio.

Sur 15 240 bracelets de **Chevreuil** distribués, 12 677 ont été utilisés pour marquer les individus prélevés, soit un plan de chasse réalisé à 83 %. Cela constitue une baisse de 2 points au regard des réalisations de la précédente campagne, mais s'inscrit dans la moyenne des dix dernières années.

Au 11 avril, la FDC41 avait déjà connaissance de plus de 30 000 **sangliers** prélevés hors parcs et enclos, soit 13% de plus que l'an dernier.

Pour la chasse du grand gibier, il est rappelé le devoir des chasseurs d'aller jusqu'au bout de l'acte de chasse et de faire **rechercher le gibier blessé**. Les 25 conducteurs agréés du département ont réalisé cette année 1523 interventions (378 contrôles de tir, 534 réussites et 611 échecs). Les bénévoles dévoués à la cause du grand gibier blessé et tous les chasseurs responsables qui leur font confiance sont remerciés.

En matière de suivi du petit gibier naturel, il faut préciser que les différentes opérations nécessitent la participation de quelques 5 000 bénévoles. Le président Vuitton les a également remerciés pour le sérieux et la constance de leur engagement en faveur de la biodiversité de notre département.

Fierté de la Fédération et des chasseurs de Loir-et-Cher qui ne ménagent pas leurs efforts depuis 35 ans pour maintenir et développer des espèces de petit gibier naturel, les effectifs de **Faisan commun** ont permis d'attribuer cette année 12 250 oiseaux, dont 6 228 étaient déjà enregistrés prélevés au 22 avril, soit un taux de réalisation de 51%. Plus de 205 000 hectares étaient en gestion cette saison témoignant que l'espèce poursuit sa colonisation, avec des populations naturelles en expansion.

49% des 2 686 individus **lièvres d'Europe** attribués cette année ont été prélevés. Les suivis réalisés sur l'espèce ont révélé une légère augmentation des populations cette année. L'IKA printanier s'établissait ainsi à 8,05 contre 7,5 l'an dernier. Et 28 lièvres ont été dénombrés aux 100 ha, lors des comptages de printemps en battue. Dans le cadre de l'Ecocontribution, la FDC41 participe au projet régional Eco'Lièvre, pour mieux comprendre les facteurs contribuant au changement observé depuis 10 ans sur l'évolution de la dynamique de population.

386 **perdrix**, sur les 1 082 attribuées en plan de chasse ont été réalisées, soit 36%. Les comptages effectués au printemps 2021 sur près de 400 000 ha, avaient révélé un bon stock de reproducteurs, mais lors des échantillonnages de l'été suivant il a été constaté une mauvaise reproduction de la Perdrix grise et une reproduction moyenne à bonne, selon les zones, de la Perdrix rouge.

Il est rappelé que les chasseurs et la FDC 41 gèrent des populations naturelles sans lâcher, alors que les perdrix grises et rouges subissent depuis plusieurs années une forte baisse de leur densité sur leur aire de répartition. Si le SDGC a permis une opération de repeuplement avec des souches labellisée, les résultats escomptés ne sont hélas pas au rendez-vous. Pourtant le lâcher de tir ne peut être envisagé comme un recours si l'on veut préserver les derniers spécimens d'une espèce emblématique et promouvoir une chasse éthique et respectueuse.

En lien avec l'OFB, la FDC41 réalise au printemps des comptages « croule » pour suivre les **bécasses des bois** susceptibles de se reproduire et elle participe à des opérations de baguage en période d'hivernage. Les

données collectées grâce au retour des bilans territoriaux ou des carnets de prélèvement bécasse, contribuent au suivi des populations de l'espèce, localement mais aussi au niveau national.

Pour le **gibier d'eau**, la FDC41 met en œuvre 2 programmes sur les fuligules en période de nidification en Sologne : suivi des causes d'échec d'éclosion et baguage de femelles au nid dans le cadre d'un programme de l'OFB. D'autre part, Toujours avec l'OFB, elle réalise le baguage de fuligules adultes en hivernage.

Comme chaque année, en Vallée de la Loire, des baguages de mâles de **cailles des blés** seront réalisés en mai/juin, dans le cadre du réseau OFB/FNC Alaudidés, Colombidés et Turdidés.

Les 14 équipages de vénerie qui interviennent sur le **Blaireau** dans notre département, avaient déterrés 176 individus en 20/21, essentiellement pendant la période complémentaire (15 mai/15 septembre). Ils sont remerciés par la FDC41 d'avoir fourni leurs carnets de déterrage, car les données recueillies sont indispensables à la défense de leur activité. Et, l'arrêté préfectoral fixant la période complémentaire étant souvent attaqué, il est primordial de participer aux consultations publiques, pour contrer les anti-chasse très actifs pour s'y opposer.

Parce que les **passages à animaux sauvages** (PAS) permettent d'assurer une continuité écologique, en préservant des couloirs de déplacement pour la faune, avec l'appui de stagiaires, la FDC41 analyse la fréquentation animale et anthropique sur différents tronçons de l'A85.

Le président Vuitton précise que pour défendre le classement des espèces des **espèces susceptibles d'occasionner des dégâts**, il est indispensable de produire des données nombreuses et de qualité. C'est donc pour faciliter les déclarations, que la FDC41 a mis en ligne un espace adhérents.

Par ailleurs, alors que les expertises sur dégâts de prairies et sur certaines cultures spécifiques ne s'achèveront qu'en juillet, on peut déjà prédirer que pour la première fois la FDC41 dépassera le million d'euros d'**indemnités**. C'est donc pour protéger des parcelles agricoles en zone verte, que la FDC41 a créé une nouvelle subvention avec deux types de **conventions** : une pour pose et entretien de clôture et l'autre pour entretien. Le budget global annuel est de 30 K€ : 200€/km sont indemnisés pour l'entretien des clôtures et la FDC41 rembourse la facture d'achat par échelonnement sur 5 années. Ces subventions sont attribuées sous condition que la surface détruite ne dépasse pas 3% de la parcelle culturale.

Comme sentinelle de la faune sauvage, le chasseur joue un incontestable et nécessaire rôle d'utilité publique. Le suivi sanitaire représente en effet un enjeu majeur pour la santé humaine et de la faune, comme pour la protection des biens et de la production économique. Aussi, la Fédération effectue chaque année de nombreux prélèvements qui permettent d'alimenter les bases de données de différents réseaux de surveillance : 30 à 40 pour le SAGIR et Sylvatub, et 100 à 150 pour la sérothèque nationale. Par ailleurs, elle participe avec l'OFB à une étude sur les mouches plates et dans le cadre d'une étude qu'elle mène sur la maladie d'Aujeszky, une cinquantaine de prélèvements spécifiques ont été réalisés sur des sangliers.

Alors que des cas de gales importants sur sangliers sont rapportés en Sologne (avec la mort de nombreux spécimens) et que la pression de chasse ne parvient pas à ramener la population de l'espèce à un niveau tenable, la menace de Peste Porcine Africaine retient l'attention de la FDC41.

Le président Vuitton rappelle que la **sécurité** doit être la priorité des chasseurs, car quels que soient l'arme et le type de munitions utilisés, ces dernières ricochent à chaque fois, même tirées depuis un mirador. Gageons que la nouvelle remise à niveau décennale obligatoire permettra de sensibiliser les chasseurs. Et la FDC41 remercie le Conseil départemental de Loir-et-Cher, qui a subventionné, dans le cadre d'un partenariat, une trentaine de places de formation, 4 000 panneaux de signalisation et autant d'affiches sur la sécurité à la chasse.

Enfin, il faut rappeler que les contrevenants à la législation sur la chasse peuvent faire l'objet de poursuites et que la FDC41 n'hésite pas à se porter partie civile quand c'est nécessaire. D'autre part, une **convention tripartite** signée entre le Procureur de la République, l'OFB et la FDC 41 définit les procédures alternatives aux poursuites qui peuvent être proposées aux contrevenants (suivi d'une séance de formation sur la sécurité à la chasse...).

La FDC41 dédie 10% de son effectif salarié à l'**éducation à la nature** et à la **communication**, et la plupart de ses techniciens animent des **formations**. Ainsi, elle a formé cette année près de 1 300 participants : 244 reçus à l'examen du permis de chasser (80% de taux de réussite), 19 à la formation de garde particulier et plus de 600 à la remise à niveau décennale obligatoire, alors que 120 ont participé à la journée de formation sécurité, incluant la remise à niveau décennale. 78 nouveaux piégeurs ont été formés et 32 chasseurs initiés à l'examen initial du gibier. La formation sur le tir d'été du renard a réuni 18 participants, et 8 celle sur le tir des corvidés. 44 filleuls et 69 parraîns ont suivi une séance sur la chasse accompagnée. Enfin, 4 séances de formation à la chasse à l'arc sont par ailleurs programmées en mai-juin prochains.

Pour informer ses adhérents, les partenaires institutionnels, les élus du Loir-et-Cher et tout public intéressé, la FDC41 communique à travers sa revue, son site internet, ses réseaux Facebook et Instagram.

L'animatrice nature de la FDC41 propose par ailleurs des activités pour différents publics, et s'appuie notamment sur les outils pédagogiques développés avec la fédération régionale des chasseurs, grâce à l'appui financier de l'Ecocontribution. Et puisque le terrain reste la clé de l'éducation à la nature, la FDC41 peut compter sur les richesses de ses deux sites : la maison de la chasse et de la nature à Montrieux et l'espace naturel sensible de Malzoné, à Millançay. Grâce au soutien du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, ce dernier est devenu pour 13 000 visiteurs une vitrine de choix, à travers un parcours de qualité, richement illustré.

Cette année, malgré un contexte sanitaire fragile, 112 demi-journées d'animations ont été réalisées au profit de 1 390 jeunes et 400 adultes. Et les stages nature proposés ont aussi été plébiscités par les jeunes.

Enfin, il faut savoir que la FDC41 est une **association reconnue d'intérêt général**. Elle peut donc recevoir des dons et émettre des reçus fiscaux pour que ses donateurs bénéficient d'une réduction fiscale. La FDC41 remercie toutes les personnes ayant déjà effectué un don.

Le Procureur de la République a ensuite pris la parole pour affirmer la nécessité de toujours respecter les règles de sécurité à la chasse en vue de garantir la sécurité de tous, chasseurs et non-chasseurs. Il a également rappelé l'intransigeance de la justice envers les comportements inadmissibles.

#### **Les finances (en milliers d'euros) - Exercice clos le 30 juin 2021**

<b>Compte de résultat</b>			
<b>Produits =</b>	<b>4 029 K€</b>		
<b>Charges =</b>	<b>3 789 K€</b>		
<b>Résultats =</b>	<b>240 K€</b>		
<b>Les produits</b>			
	<b>30/06/21</b>	<b>30/06/20</b>	<b>Δ</b>
Vente de biens	46	40	+6
Prestations de services	766	745	+21
Subventions d'exploitation	97	133	-36
Cotisations	2 152	1 803	+349
Contributions financières	444	311	+133
Autres produits de gestion	3	3	0
Reprises/amort. et provisions	464	443	+21
Financiers	5	7	-2
Exceptionnels	36	146	-110
Fonds dédiés	16	0	+16
	<b>4 029</b>	<b>3 631</b>	<b>+398</b>
<b>Les charges</b>			
	<b>30/06/21</b>	<b>30/06/20</b>	<b>Δ</b>
Marchandises et Δ de stocks	194	231	-37
Indemnisations dégâts de gibier	804	750	+54
Autres achats et Services ext.	647	610	+37
Impôts, Taxes et Salaires	1 270	1 253	+17
Subv, autres charges et except.	289	315	-26
Dotations amort et prov.	551	624	-73
Impôts sur les sociétés	1	2	-1
Report sur fonds dédiés contri.	33	6	+27
	<b>3 789</b>	<b>3 791</b>	<b>-2</b>
<b>Bilan au 30 juin 2021</b>			
<b>Actif</b>		<b>Passif</b>	
Immobilisations 1 917 k€		Fonds associatifs 6 253 k€	
Exploitations 204 k€	Fonds de roulement 4 969 k€	Provisions 633 k€	
Trésorerie 6 210 K€		Exploitation 1 445 k€	

#### **Rapport du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 30 juin 2021 présenté et certifié par Monsieur Vincent Cocuelle (cabinet ORCOM)

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice. »

.../... « nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. »

Fait à Blois le 8 avril 2022

### Budget prévisionnel 2022/2023 - Sources de financement

- Cotisations statutaires : 70€ (Les nouveaux permis bénéficient toujours d'un tarif spécial)
- Timbre grand gibier : 7,50 €
- Bracelets : cerf mâle = 90 €, biche et jeune = 80 €, chevreuil = 25 €, daim et mouflon = 10€

### Participation financière des territoires (PFDT)

MASSIF	PFDT 22/23
01	9,17 €
03	2,66 €
04	4,44 €
05	0,89 €
07	2,07 €
09	0,89 €
15	1,18 €
17	1,48 €
25	1,78 €

Participations HA	626 000 €
+ Frais estimations	115 000 €
<b>PFDT</b>	<b>741 000 €</b>

\*Ha corrigé = ha bois + ha plaine/5 + ha eau/5

### Budget prévisionnel 2022/2023

Produits = 4 175 100 €  
Charges = 4 175 100 €  
Résultats = 0 €

### Résolutions adoptées

#### Résolution 1 (approuvée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2021, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

#### Résolution 2 (approuvée à l'unanimité)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 30 juin 2021 sur les conventions réglementées visées à l'article L612-5 du code du commerce et statuant sur ce rapport certifie qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

#### Résolution 3 (approuvée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2020/2021.

#### Résolution 4 (approuvée à l'unanimité)

Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	8.331.214,87 euros
Total de Produits	4.029.133,81 euros
Résultat net comptable	240.157,51 euros

Au 30/06/2021, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

Réserves de gestion	3.764.107,92 euros
Réserves immobilisées	2.072.556,23 euros
Autres réserves	50.000,00 euros
Résultat de l'exercice	240.157,51 euros
Total fonds propres	6.126.821,66 euros

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 :

Aux réserves de gestion la somme de	240.157,51 euros
correspondant au résultat de l'exercice	

Aux réserves de gestion	
par prélèvement sur les réserves immobilisées	
la somme de	155.272,76 euros
correspondant à l'ajustement au 30 juin 2021	
de la valeur nette comptable des immobilisations	

Aux réserves de gestion par prélèvement sur les

autres réserves la somme de	50.000,00 euros
correspondant au financement du repeuplement	
perdrix de cet exercice	

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi :

Réserves de gestion	4.209.538,19 €
Réserves immobilisées	1.917.283,47 €
<b>Totaux en euros</b>	<b>6.126.821,66 €</b>

#### **Résolution 5 (approuvée à l'unanimité)**

Suite à la présentation du budget 2022/2023 par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve celui-ci, caractérisé par :

- ▶ Un total de produits de 4 175 100 euros
- ▶ Un total de charges de 4 175 100 euros
- ▶ Un résultat de 0 euros

#### **Résolution 6 (approuvée à l'unanimité)**

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à réaliser, au nom et pour le compte de la Fédération, l'acquisition, l'échange ou la vente de biens mobiliers et/ou immobiliers, propriété de la Fédération. A cet effet, l'Assemblée Générale décide de lui donner tous pouvoirs aux fins de signer tous actes et pièces, recevoir toutes sommes en quittance et généralement faire le nécessaire.

#### **Date d'ouverture-fermeture de la chasse en 2022/2023**

Ouverture générale : Dimanche 25 septembre 2022 à 9h00

Fermeture générale : Mardi 28 février 2023

#### **2 questions ont été adressées par au moins 50 adhérents**

**1- La participation financière pour les dégâts de gros gibier est calculée en prenant comme référence les ha corrigés (ha Bois + ha Plaine/5 + ha Eau/5). Il serait normal et équitable de prendre le même chiffre pour attribuer tous les bracelets de cervidés. Nous demandons donc son application afin que la logique soit respectée.**

G Pajon, président de la commission Grand Gibier y a répondu : la formule de la participation est une formule comptable utilisée pour calculer les prélèvements financiers qui alimentent le compte dégâts de sangliers. Elle ne peut donc servir de base de calcul aux attributions de plan de chasse. Cependant les GIC/GIASC déterminant les attributions à l'aide d'un barème de points, G Pajon invite les détenteurs de territoires à se rapprocher de ces structures collectives pour participer au débat sur la définition du barème de leur secteur.

**2- Le plan de chasse Perdrix mis en place et qui perdure est un fiasco pour certaines régions, lesquelles sont réduites à ne rien pouvoir faire pour améliorer la situation. Et la FDC ne propose rien. Les chasseurs n'ont plus d'attribution, ou très peu de temps en temps...**

Nous demandons donc au vu de la situation, pour les territoires ou régions n'excédant pas le chiffre de référence de la FDC pour les non-attributions, soit 5 couples/100 ha, un traitement différent : Zone à mettre en hors plan de chasse, comme la Sologne cynégétique, ou libre choix d'une autre option à définir par la Fédération des chasseurs.

P Cochonneau, président de la commission Petit Gibier y a répondu : le 3<sup>ème</sup> schéma départemental de gestion cynégétique, qui court jusqu'en 2024, interdit les lâchers de Perdrix. La seule exception est celle des études scientifiques ou des lâchers de repeuplement. C'est donc dans le cadre du 4<sup>ème</sup> schéma que l'on pourra éventuellement étudier cette demande.

#### **Élu par 1 228 voix au scrutin de liste par l'assemblée générale sous le contrôle de Me Cachot, huissier de justice à Blois, le nouveau Conseil d'administration de la FDC41 dispose d'un mandat de 6 ans**

01	BESNARD Joël	09	MENON Laurent
02	BIZIEUX Damien	10	LAVALLART Philippe
03	COCHONNEAU Patrick	11	MOREAU Georges
04	DENIAU Olivier	12	PAJON Gilles
05	DESROCHES Christophe	13	POISSON Jean-Marc
06	GOUGEARD Michel	14	RENAULT Pierre
07	GUILLAUMAT Charlotte	15	VUITTON Hubert-Louis
08	JACQ Philippe		

#### **Les médaillés de l'année**

- Madame Chantal LANGLAIS,
- Monsieur Jean-Marc DUPLAN,
- Monsieur Maurice GALLOIS,
- Monsieur Marc PIGIER